

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

430^{ème} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

24 AVRIL 2014

PSC/PR/BR.(CDXXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 430^{ème} réunion, a tenu une séance publique, le 24 avril 2014, consacrée au thème : "Faire taire les armes : conditions préalables pour réaliser une Afrique exempte de conflits d'ici 2020". Des déclarations ont été faites par les États membres de l'UA, les pays non-africains, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations/institutions internationales, ainsi que par les organisations de la société civile (OSC).

Les participants et le Conseil sont convenus de la nécessité d'une réponse rapide, appropriée et courageuse aux alertes rapides sur les déclenchements potentiels de conflits violents. Dans ce contexte, ils ont appelé à renforcer davantage tous les outils existants de diplomatie préventive, y compris le Groupe des Sages et le système continental d'alerte rapide et à assurer une réponse rapide en cas de besoin. Les participants ont souligné l'importance de l'architecture africaine de paix et de sécurité, et ont appelé à son operationalisation intégrale, en particulier la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide.

Les participants et le Conseil ont reconnu la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont souligné la nécessité de renforcer le partenariat stratégique entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont également souligné l'importance du partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale dans la lutte efficace contre les menaces actuelles et émergentes à la paix et à la sécurité sur le continent. Ils ont, néanmoins, souligné la responsabilité principale des États membres de l'UA de protéger leurs citoyens et d'assurer la stabilité.

Les participants et le Conseil ont également souligné les obligations des individus et des acteurs non-étatiques de respecter la culture de la paix et de la tolérance, ainsi que de s'abstenir de toute action qui compromet la paix et la stabilité sur le continent.

Les participants et le Conseil ont souligné la nécessité d'identifier et de neutraliser les causes profondes des conflits violents. Ils ont appelé à une compréhension, définition et réponse communes aux causes profondes des conflits violents, afin d'établir un consensus sur les solutions nécessaires pour y répondre de manière globale et efficace.

L'importance de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la participation populaire et de l'inclusion a été reconnue. À cet égard, un appel puissant a été lancé aux États membres de l'UA pour approfondir la culture de la démocratie, de la responsabilisation et de la bonne gouvernance sur le continent. Les États membres de l'UA qui n'ont pas encore signé, ratifié et intégré dans leur législation les cadres juridiques et les instruments normatifs existants de l'UA, ont été, en outre, appelé à le faire, afin de promouvoir la paix et la stabilité durables.

En tant que fondation pour la paix et la stabilité durables, les États membres ont été exhortés à redoubler d'efforts dans le développement économique, à assurer le bien-être de

leurs populations et à régler globalement le problème du chômage des jeunes sur le continent.

Les participants ont exhorté les États membres à renforcer leurs mécanismes de réglementation de l'exploitation et de gestion des ressources naturelles et à s'assurer que les revenus de ces ressources sont utilisés pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs populations, afin de promouvoir un développement équitable et un partage des avantages.

Un appel puissant a été lancé au Conseil pour s'engager davantage et déployer des efforts pour effectuer des visites régulières aux zones de conflit et post-conflit. Le Conseil s'est félicité de la proposition et a convenu d'inclure ces visites dans son programme de travail annuel.

Les participants ont appelé à de plus grandes synergies au sein de la Commission de l'UA et entre les États membres de l'UA. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement et d'une collaboration plus importants avec les OSC et le milieu universitaire africain, dans le cadre de la Formule de Livingstone, en tenant compte des conclusions de la retraite du CPS à Maseru de février 2014.

Les participants ont rappelé le paragraphe 17 de la décision de la Conférence de l'Union Assembly/AU/Dec.501 (XXII), qui a proclamé 2014-2024 comme la Décennie Madiba Nelson Mandela de la réconciliation en Afrique et, à cet égard, souligné l'importance de la réconciliation nationale dans la construction de la nation et le règlement de conflits, ainsi que la promotion de l'apaisement national et de la justice.

Les participants et le Conseil ont appelé à prendre des mesures pratiques, afin de lutter efficacement contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et d'autres types d'armes, y compris la nécessité de signer et de ratifier le Traité sur le commerce des armes. Ils ont appelé à la dénonciation publique des fournisseurs, des financiers, des facilitateurs, des points de transit et des bénéficiaires d'armes illicites, en vue d'endiguer le phénomène de prolifération de ces armes.

Le Conseil a demandé à la Commission d'entreprendre une étude globale sur le flux des armes illicites vers et en Afrique et de lui soumettre les conclusions de cette étude.

Le Conseil est convenu de la nécessité urgente d'élaborer une feuille de route, qui sera soumise, pour examen par la Conférence, afin de sous-tendre les actions nécessaires à la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits d'ici à 2020, et a appelé toutes les parties prenantes à contribuer à ce processus. Le Conseil a demandé à la Commission de préparer les éléments d'une feuille de route qui lui sera soumise pour examen.

Le Conseil a décidé de rester saisi de la question.